

COMMERCE EXTÉRIEUR DU BURKINA FASO AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2022

Une amélioration du déficit commercial de 48,9% par rapport au trimestre précédent



 ÉDITORIAL D'importantes opérations statistiques attendues	Page 3
 ACTUALITÉS Évaluation de l'offre statistique : le Burkina classé 1 ^{er} en Afrique de l'Ouest	Page 6
 COMPRENDRE Économie : le Burkina Faso atteint 14,6% de taux d'inflation, un record dans l'UEMOA	Page 8
 DÉCOUVERTE Burkina Faso : « la majorité des ménages vivent dans des logements précaires et insalubres »	Page 12
 CHIFFRES/RÉSULTATS Une amélioration du déficit commercial de 48,9% par rapport au trimestre précédent	Page 14
 PORTRAIT/INTERVIEW « C'est une occasion qui nous ... de disposer de données de qualité pour la gestion du système éducatif national »	Page 17



MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

JOURNAL BURKINABE DE LA STATISTIQUE

Trimestriel d'Information
du Système Statistique National

ÉDITEUR

Institut National de la Statistique
et de la Démographie
insd@insd.bf

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Boureima OUEDRAOGO
*Directeur général de l'Institut National
de la Statistique et de la Démographie*

DIRECTEUR DE PUBLICATION DÉLÉGUÉ

Bernard BERE
*Directeur général adjoint de l'Institut National
de la Statistique et de la Démographie*

COORDONNATEUR DE RÉDACTION

Pascal NAKELSE
*Directeur de l'Informatique et du Management
de l'Information Statistique de l'INSD*



01 BP 374 Ouaga - Tél. : +(226) 25 49 85 02
insd@insd.bf - www.insd.bf

COMITÉ DE RÉDACTION

Mouonkoun DABIRE	Adama KOURAOGO
Pascal NAKELSE	Hamado TONDE
Boureima OUEDRAOGO	Seydou SANGARE
Bernard BERE	Mohamed KATANABE ZARE
Abdou NOMBRE	Karim SARA
Wendwaoga Olivier BAGRE	Théophile TAPSOBA
Wendinso OUEDRAOGO	Adama NABAYAOGO
Sandaogo KIENDREBEOGO	Kassoum SORI

COLLABORATION

Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
du Ministère de L'Education Nationale, de l'Alphabétisation
et de la Promotion des Langues Nationales

CRÉDITS PHOTOS : DIMIS & Départements ministériels
INNOPROX Management

CONCEPTION / IMPRESSION

INNOPROX Management

Réalisé avec l'appui financier du PHASAO
financé par la Banque mondiale



Consulter le journal en ligne aux adresses suivantes : www.insd.bf - www.cns.bf



D'IMPORTANTES OPÉRATIONS STATISTIQUES ATTENDUES

« Cette année, deux grandes opérations sont sur la table : l'enquête de base sur l'emploi et le secteur informel puis la poursuite des travaux du recensement général des entreprises ».



De nouveaux défis pour une année qui s'annonce charnière pour le système statistique national et pour l'Institut national de la statistique et de la démographie en particulier. En effet, en sa session du Conseil des ministres du 15 février dernier, l'exécutif a adopté le programme statistique national 2023. C'est un programme qui se veut un instrument de coordination des activités statistiques des structures publiques et de concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques.

La nouvelle année verra certainement la poursuite et la consolidation des chantiers amorcés l'année dernière. Elle concernera aussi bien la production statistique que le développement et la gouvernance institutionnels de notre secteur. À cet effet, le programme statistique national 2023 décline une vision de la production statistique nationale attendue. Ainsi, pour l'année 2023, d'importantes opérations statistiques sont prévues.

Le défi est sans doute la continuité dans la réalisation des grandes opérations d'enquêtes et de recensements. À ce sujet, nous pouvons nous réjouir de la tenue de la collecte de l'enquête sur le travail des enfants que nous

avons pu réaliser en collaboration avec le Ministère en charge de la protection sociale.

Cette année, deux grandes opérations sont sur la table : l'enquête de base sur l'emploi et le secteur informel puis la poursuite des travaux du recensement général des entreprises. Le premier connaît un démarrage effectif de sa phase de collecte sur le terrain. Pour la seconde, le processus se déploie progressivement et les équipes techniques sont à l'œuvre pour son amorce. Cette activité majeure mobilisera des moyens humains et financiers pour sa réalisation. Pour ce qui est de la deuxième Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages et de la poursuite de la mise en place d'un système permanent d'enquête sur l'emploi et le secteur informel, nous pouvons nous réjouir du niveau déjà atteint dans l'exécution. Toutefois, nous devons redoubler d'effort afin de mettre à la disposition des décideurs et des utilisateurs, les résultats sans doute fortement attendus.

La dynamique enclenchée permettra sans doute de renforcer les productions de l'ensemble du système statistique au niveau sectoriel avec la réalisation des différentes phases modulaires du Recensement général de l'agriculture (RGA), de l'Enquête permanente agricole (EPA) ainsi que du Recensement des structures éducatives (RSE).

Ce programme est donc une feuille de route qui permettra la production de statistiques nécessaires au suivi des politiques et programmes de développement, notamment le Plan d'actions pour la stabilisation et le développement et les Objectifs de développement durable.

L'année 2023 doit nous permettre de confirmer notre résilience, de gagner plus dans le renforcement des infrastructures et des capacités du personnel du système statistique national.

Bonne année !

Boureima OUEDRAOGO

Chevalier de l'Ordre du mérite de l'économie et des finances



PLATEFORME NATIONALE D'INFORMATIONS POUR LA NUTRITION

Satisfécit général pour la première phase

Le Ministre de la santé et de l'hygiène publique, Robert Lucien KARGOUGOU, a présidé l'atelier bilan de la première phase de la plateforme nationale d'information pour la nutrition. La rencontre a eu lieu le 06 avril 2023 à Ouagadougou. Ledit atelier a regroupé l'ensemble de la composante multisectorielle de mise en œuvre du projet. Le bilan physique de la mise en œuvre des activités est de 92%, selon le Comité de suivi.



La première phase de la PNIN a largement atteint ses objectifs, c'est la conclusion tirée par le Ministre Robert KARGOUGOU, à l'issue de la mise en œuvre de la première phase de la PNIN. Le projet a permis de créer et d'alimenter une base de données à partir des enquêtes de routine et de procéder à l'analyse de sept questions de recherche sur la nutrition. Pour ce qui est du volet communication, un accent a été mis sur la mise en place des outils numériques pour faciliter la diffusion des informations. Ainsi, une page Facebook, un site web et une application mobile des indicateurs du Plan stratégique multisectoriel en nutrition ont été développés pour faciliter l'accès aux données par les utilisateurs.

En sus, le projet a œuvré au renforcement des capacités des parties prenantes.

À en croire le Coordonnateur de la PNIN, Boureima OUEDRAOGO, par ailleurs Directeur général de l'Institut national de la statistique et de la démographie, l'équipe de mise en œuvre a fait l'option d'une approche holistique afin de parvenir à une fédération optimale des énergies des parties prenantes. Cette synergie d'actions a permis à la PNIN de susciter l'adhésion des décideurs aux résultats produits en vue de la planification stratégique, faisant de la

plateforme un outil de référence pour le suivi des indicateurs et la diffusion des informations nutritionnelles.

Avec la mise en œuvre de la PNIN, on note une tendance à la baisse de la prévalence de la malnutrition chronique qui est passée de 25% chez les enfants de moins de 5 ans en 2018 à 21,6% en 2021. Toutefois, il convient que les efforts soient maintenus afin d'améliorer la prise en compte de la nutrition dans les politiques sectorielles et d'augmenter le financement domestique de la nutrition au Burkina Faso.

C'est pourquoi le projet a amorcé la seconde phase de sa mise en œuvre avec l'assistance technique et financière de l'UNICEF. Cette phase fera la part belle à la gouvernance en nutrition et la production des données nutritionnelles de qualité.

La PNIN vient comme une réponse structurelle au besoin d'informations indispensables à la planification. Depuis sa mise en œuvre, elle a permis de générer des données pour accompagner le processus de mise en œuvre des politiques publiques pour lutter contre la malnutrition. Elle a été lancée en 2019 en vue de répondre au besoin de disposer d'informations fiables en temps opportun pour produire des évidences en matière de nutrition.

Mouonkoun DABIRÉ

HAUSSE DE 70% DES CANDIDATS AU BAC PROFESSIONNEL

« Le Sahel, un bel exemple de résilience »

La première session du baccalauréat organisée par le Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN) a rendu son verdict final sur une note de satisfaction générale. Le pays a enregistré les meilleurs résultats scolaires de ces 10 dernières années, selon les données de la Direction générale des examens et concours. À l'issue de la session de juin 2022, on note une hausse du taux de réussite malgré une baisse du nombre de candidats par rapport à 2021.



Baccalauréat session 2022

Ce sont au total 137 684 candidats qui se sont présentés à la session normale du baccalauréat 2022, soit 10 745 postulants de moins qu'en 2021, indique la Direction générale des examens et concours. Cette baisse concerne notamment les baccalauréats général et technologique. En effet, « le nombre de candidats au baccalauréat général est passé de 136 798 à 126 105 candidats entre les sessions de 2021 et la session de juin 2022, soit une baisse de 7,82%. Celui du baccalauréat technologique a baissé de 9,39% par rapport à 2021 et passe ainsi à 9 355 candidats ». Quant au baccalauréat professionnel, il a connu un véritable engouement. Le nombre de postulants au « bac pro » a atteint 2 224 candidats pour la session de juin 2022, soit une hausse de 70,16% par rapport à la session de 2021, note la DGEC. Pour elle : « Cette hausse pourrait être le début de l'effet de la mise en œuvre du Plan sectoriel de l'éducation et de la formation adopté en 2017 qui ambitionne développer l'Enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) et l'adapter aux besoins de l'économie nationale, notamment à travers les investissements et les efforts de mobilisation sociale engagés depuis 2016 dans le cadre du PNDES ».

Contrairement à la baisse générale du nombre d'impétrants, le taux de réussite au baccalauréat à l'issue de la session de juin 2022 a réjoui plus d'un. Il est de 41,12%, soit une hausse de 7,02 points de pourcentage par rapport à la session de 2021. Les garçons enregistrent 43,23% de

succès tandis que le taux de réussite chez les filles est de 38,80% à la session normale de 2022. La majorité des admis ont obtenu leur diplôme avec la mention passable. En effet, 82,03% des nouveaux bacheliers, toutes séries confondues, ont obtenu une mention « Passable », 15,45% la mention « Assez bien » et 2,53% une mention « Bien » ou « Très bien ».

Toutefois, il faut retenir que le taux de réussite est fonction du type de baccalauréat. Pendant que 86,83% des postulants au baccalauréat professionnel (une hausse de 10,35 points par rapport à 2021), l'ont « décroché », ce sont 40,37 % des candidats au baccalauréat général qui ont obtenu le précieux sésame (une augmentation de 7,47 points). Le baccalauréat technologique perd 3 points de pourcentage avec 40,40% par rapport à la même session. Ainsi, « les résultats de la session normale du baccalauréat 2022 montrent que seulement 1 admis sur 10 est titulaire d'un baccalauréat technologique ou professionnel. Or de nombreuses études ont montré que l'EFTP permet une meilleure insertion professionnelle que l'enseignement général ».

Enfin, « les résultats du baccalauréat ont révélé de fortes disparités régionales avec quelques surprises. En effet, neuf (9) régions enregistrent des taux de succès qui sont supérieurs au taux national (41,12%) ». Les meilleurs taux de réussite sont enregistrés dans les régions du Sahel (57,92%), du Sud-Ouest (50,35%) et des Cascades (46,43%). Les régions de l'Est (35,54%), des Hauts-Bassins (36,12%) et du Nord (39,82%) enregistrent les taux de succès les plus faibles. « S'il est difficile de tirer une leçon globale par rapport aux résultats atteints au baccalauréat, session de juin 2022, dans les régions à fort défi sécuritaire, on peut cependant affirmer que la région du Sahel demeure un bel exemple de résilience et de résistance face à ce contexte assez difficile ».

Wendwaoga Olivier BAGRÉ

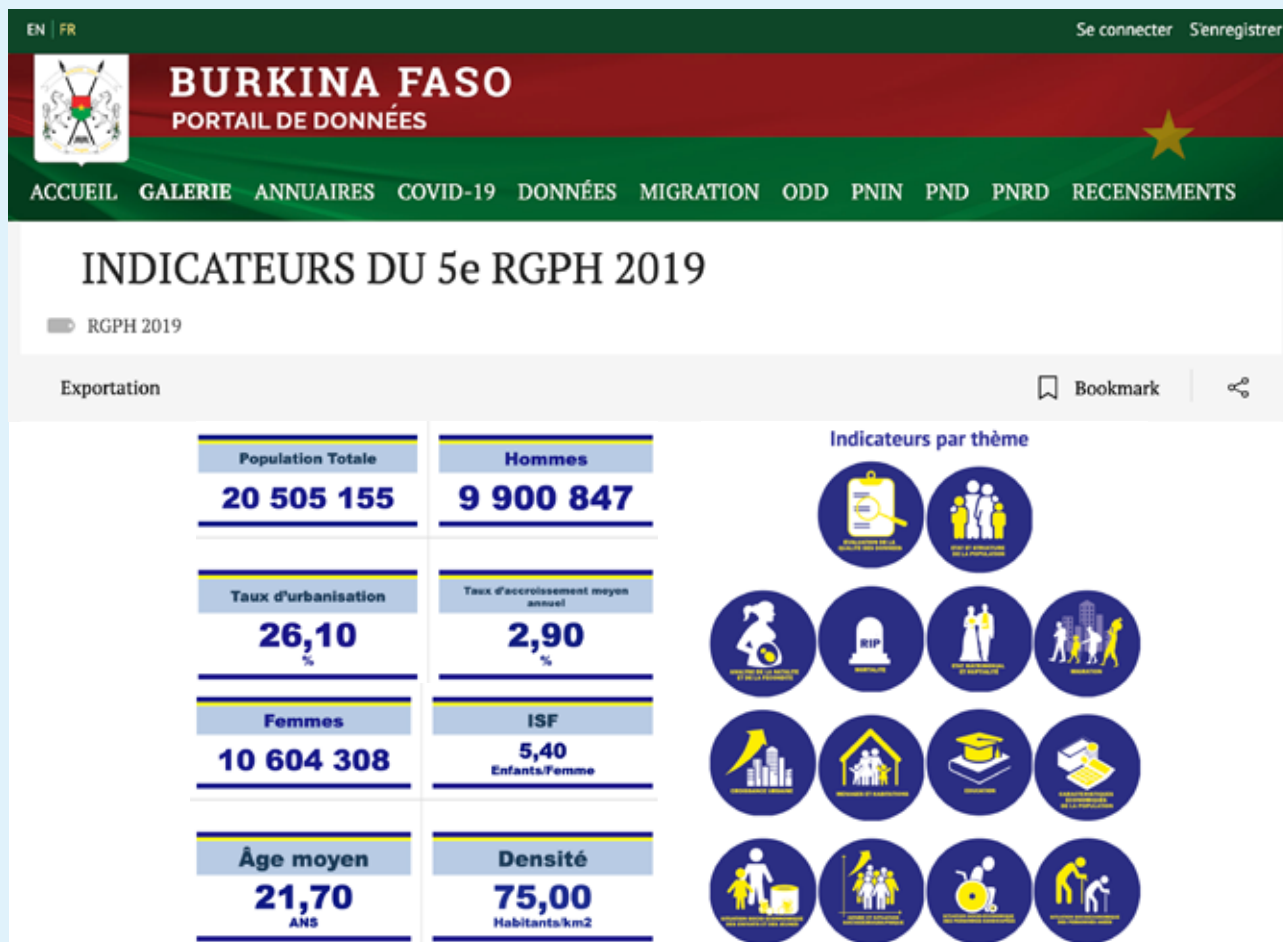
Directeur général des études et des statistiques sectorielles/
MENAPLN

Wendinso OUÉDRAOGO

Directeur des statistiques sectorielles et de l'évaluation/
MENAPLN



ÉVALUATION DE L'OFFRE STATISTIQUE

Le Burkina classé 1^{er} en Afrique de l'Ouest

Qu'est-ce que l'Inventaire des données ouvertes (ODIN) ?

L'Inventaire des données ouvertes (ODIN) mesure l'exhaustivité des offres statistiques d'un pays et si ces données répondent aux normes internationales d'ouverture. **Le Burkina Faso est au 1^{er} rang au niveau ouest-africain, au 8^e rang au plan africain et 90^{ème} rang au monde de l'Open Data Inventory 2022 avec une note globale de 51 sur 100.** Le score global est une combinaison d'un sous-score de couverture des données de 44 et d'un sous-score d'ouverture des données de 57.

L'Open Data Inventory (ODIN) 2022/23 évalue les données de 65 indicateurs représentatifs dans 22 catégories de données. Les indicateurs ODIN ne sont pas censés être une liste exhaustive des indicateurs produits par un pays, mais plutôt un échantillon indicatif des types fondamentaux de données produites par les pays.

Qu'est-ce que c'est que la couverture des données ?

L'Inventaire des données ouvertes (ODIN) évalue la couverture basée sur cinq éléments de couverture décrits

ci-dessous. Chaque catégorie reçoit un score de couverture basé sur la quantité de données disponibles dans cette catégorie.

En général, les scores de couverture sont basés sur la disponibilité du nombre d'indicateurs publiés, combien d'observations sont disponibles au cours des 10 dernières années, et s'il existe des données nationales et infranationales.

Quels sont les éléments qui sont pris en compte dans la couverture de données ?

Disponibilité des indicateurs

Cet élément de couverture mesure le nombre d'indicateurs et le niveau de désagrégation publiés dans une catégorie. Dans chaque catégorie, tous les autres éléments de couverture ne peuvent pas obtenir un score supérieur à cet élément, de sorte que les scores de couverture ne soient pas gonflés par seulement quelques ensembles de données.

Données disponibles au cours des 5 dernières années

Cet élément de couverture mesure le nombre de données des 5 dernières années disponibles pour les indicateurs de chaque catégorie.



Données disponibles au cours des 10 dernières années

Cet élément de couverture mesure le nombre de données des 10 dernières années disponibles pour les indicateurs de chaque catégorie.

Premier niveau administratif

Cet élément de couverture mesure si les données sont disponibles au premier niveau administratif dans chaque catégorie. Les premiers niveaux administratifs sont définis par la norme ISO 3166-2 et adaptés aux pratiques nationales. Il n'est pas nécessaire que toutes les catégories ou tous les indicateurs soient publiés à ce niveau.

Deuxième niveau administratif

Cet élément de couverture mesure si les données sont disponibles au deuxième niveau administratif au sein de chaque catégorie. Les deuxièmes niveaux administratifs ne sont pas définis et toute autre division des premiers niveaux administratifs est acceptée. Il n'est pas nécessaire de publier toutes les catégories ou tous les indicateurs à ce niveau.

Qu'est-ce que l'ouverture des données ?

L'Open Data Inventory (ODIN) évalue l'ouverture basé sur cinq éléments d'ouverture décrits ci-dessous. Chaque catégorie reçoit un score d'ouverture basé sur la quantité de données disponibles dans cette catégorie.

En général, les scores d'ouverture sont basés sur le format et l'octroi de licences pour les ensembles de données, l'exhaustivité des métadonnées et des options de téléchargement existantes.

Quels sont les éléments qui entrent en compte dans l'ouverture de données ?

Lisibilité machine

Cet élément d'ouverture mesure si les données sont mises à disposition dans des formats lisibles par machine. Les formats de fichiers lisibles par machine permettent aux utilisateurs de traiter facilement les données à l'aide d'un ordinateur. Les formats lisibles par machine courants incluent les fichiers XLS, XLSX, CSV et JSON.

Format non propriétaire

Cet élément d'ouverture mesure si les données sont mises à disposition dans des formats non propriétaires. Les formats de fichiers non propriétaires sont importants car ils permettent aux utilisateurs d'accéder aux données sans nécessiter l'utilisation d'un logiciel propriétaire coûteux qui peut empêcher certains utilisateurs d'accéder aux données. Les formats non propriétaires courants incluent des fichiers PDF, HTML, XLSX, DOCX, CSV et JSON.

Disponibilité des métadonnées

Cet élément d'ouverture mesure si les métadonnées sont disponibles pour les indicateurs publiés. Les métadonnées doivent être situées dans ou près du fichier de données ou sur une section des métadonnées du site Web. ODIN recherche trois aspects des métadonnées : (1) définition de l'indicateur ; (2) date de publication ; et (3) organisme source.

Options de téléchargement

Cet élément d'ouverture mesure si des options de téléchargement sont disponibles. ODIN recherche trois options de téléchargement : (1) téléchargement en masse (au niveau de l'indicateur), (2) API, et (3) téléchargement par sélection par l'utilisateur (téléchargements personnalisés). Les options 2 et 3 sont interchangeables aux fins de la notation.

Licence de données/conditions d'utilisation

Cet élément d'ouverture mesure si les données sont mises à disposition sous une licence ouverte. Les licences ouvertes doivent permettre l'utilisation, la réutilisation et le partage ou l'adaptation des données pour un usage commercial et non commercial sans aucune obligation autre que l'attribution, conformément à la définition ouverte. Les licences interdisant l'utilisation commerciale ou ayant deux ou d'autres stipulations supplémentaires sont classées comme « non ouvertes ». Les licences avec pas plus d'une stipulation supplémentaire sont classées comme « Certaines restrictions ».

Que faire pour améliorer le rang du Burkina Faso ?

Chaque pays peut améliorer ses données ouvertes et les scores ODIN peuvent aider à identifier les lacunes sur lesquelles des améliorations devraient être concentrées. Les recommandations suivantes peuvent concerner non seulement l'Institut national de la statistique et de la démographie, mais aussi l'ensemble des acteurs du système statistique national.

- Comblent les lacunes en matière de données ;
- Publier davantage de données ventilées par sexe ;
- Adopter une licence de données ouvertes pour le site web de l'INSD ;
- Publier plus de données dans des formats lisibles par machine ;
- Publier des métadonnées plus complètes ;
- Publier plus de données historiques (données sur une longue série) ;
- Publier des données plus récentes ;
- Publier davantage de données au niveau infranational.

Adama NABAYAOGO

ÉCONOMIE

Le Burkina Faso atteint 14,6% de taux d'inflation, un record dans l'espace UEMOA

Le Burkina Faso connaît un taux d'inflation record dans l'espace UEMOA (Union économique et monétaire ouest africaine) entre 2021 et 2022. Ce taux est mesuré sur la base de l'Indice harmonisé des prix à la consommation. Selon l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), cette inflation trouve son explication dans plusieurs facteurs.



Le Burkina Faso a enregistré en 2022 un taux d'inflation global de 14,6% contre 3,9% en 2021. Selon les spécialistes de la question, ce taux est obtenu grâce à l'Indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC) dans les États membres de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA). L'IHPC est un instrument de mesure de l'inflation en moyenne annuelle qui constitue l'un des critères de premier rang dans le cadre de la surveillance multilatérale.

L'IHPC est un instrument de mesure de l'inflation. Il permet de calculer, entre deux périodes de 12 mois chacune, la variation du niveau général des prix des biens et des services de consommation finale des ménages dans l'économie nationale. C'est une mesure synthétique des évolutions de prix à qualité constante ». Il couvre tous les biens et services consommés par les résidents et non résidents. Pour chaque mois, le taux d'inflation en moyenne annuelle est obtenu en faisant le rapport entre l'indice moyen des douze derniers mois sur l'indice moyen des douze mois précédents. Donc, pour ce qui est du taux d'inflation en moyenne annuelle de l'année 2022, il est défini comme étant le rapport entre l'indice moyen des douze derniers mois (2022) sur l'indice moyen des douze mois précédents (2021). « *L'étude de l'évolution du taux d'inflation en glissement annuel nous renseigne de façon globale sur l'existence d'un écart entre le taux d'inflation en glissement annuel observé en 2021*

et celui de 2022 avec un écart absolu de plus de 15% observé dans le mois d'août ». De l'analyse des données, il ressort que le taux d'inflation en glissement annuel de 2021 est relativement stable avec un pic observé en décembre contrairement à celui de 2022 où l'allure du taux d'inflation est plus importante tout au long de l'année avec un pic de plus de 18 % observé en juillet de ladite année. Si l'inflation a connu une hausse au niveau de l'UEMOA passant de 3,6% en 2021 à 7,4% en 2022 et de la plupart des pays, il est à constater que le Bénin, le Niger et la Côte d'Ivoire ont quant à eux connu un taux d'inflation inférieur à la moyenne de l'UEMOA. « *Le Burkina Faso avec 14,1% de taux d'inflation moyenne annuelle observé, a le taux le plus élevé de la zone UEMOA. Ce taux qui est presque le double de celui de l'UEMOA montre que le pays a connu une variation à la hausse très importante des prix des différents produits de consommation de première nécessité* », explique l'Institut national de la statistique et de la démographie.

Des raisons de l'inflation

De toute évidence, ce taux « très élevé » de l'inflation se justifie par l'influence de facteurs endogènes et exogènes. Il s'agit du déplacement massif de la population lié aux exactions des groupes armés terroristes dans les zones à fort défi céréalier comme la région de la Boucle du Mouhoun



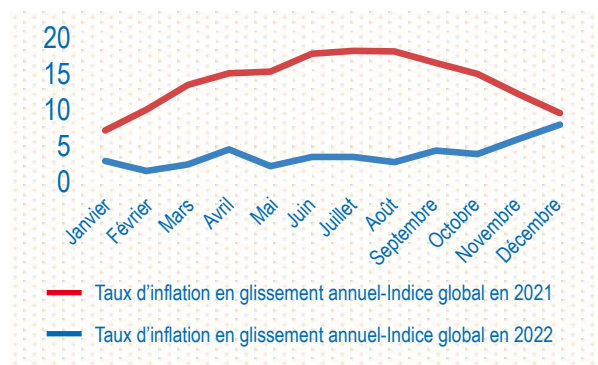
qui constitue le grenier du pays. La diversification ou le changement des différents plans politiques et économiques dans le contexte d'instabilité politique observée en 2022 pourrait aussi être la cause de cette hausse de l'inflation au pays des Hommes intègres par rapport aux autres pays de l'UEMOA. Au niveau mondial, la crise russo-ukrainienne, les tensions géostratégiques et la résurgence de nouvelles variantes de la Covid-19 constituent des facteurs pouvant influencer le niveau de l'inflation. « Ces différentes situations ont entraîné une hausse généralisée du niveau des prix des biens et services, voir une hausse du coût de la vie "toutes choses égales par ailleurs", ou une baisse du pouvoir d'achat de l'année 2022 dans plusieurs pays de l'UEMOA ».

L'évolution de l'IHPC mensuel et de l'inflation mensuelle montre certaines disparités. En effet la première indique une évolution accrue du taux mensuel de l'inflation entre janvier (-0,62%) et mars (3,67%). Cette évolution est liée à la forte

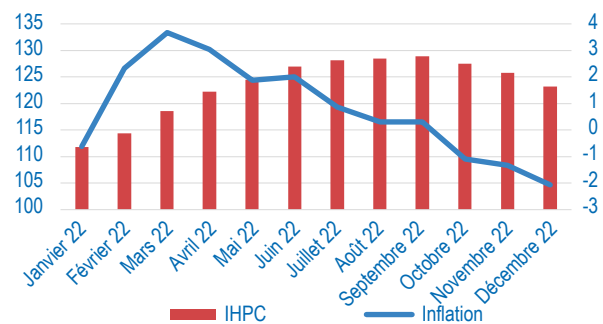
hausse de l'IHPC mensuel observé sur la même période. En effet, il est passé d'un niveau de 111,8% à 118,6%, soit une hausse de plus de 6 points de pourcentage des prix des biens et services du panier de la consommation. Cette situation est la conséquence directe de la flambée des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées et évidemment du transport avec la hausse du prix du carburant constatée. La seconde disparité donne une situation plus ou moins différente des deux représentations. Elle renseigne que la courbe du taux d'inflation observe une baisse en dents de scie sur toute la période de mars (3,67%) à décembre (-2,07%). Ce qui montre avec la courbe de l'IHPC que les biens et services continuent à subir la loi de la hausse des prix mais moins sensible jusqu'en septembre avec un pic de 128,9% d'indice observé pour retomber en décembre à 123,2%.

Adama KOURAOGO

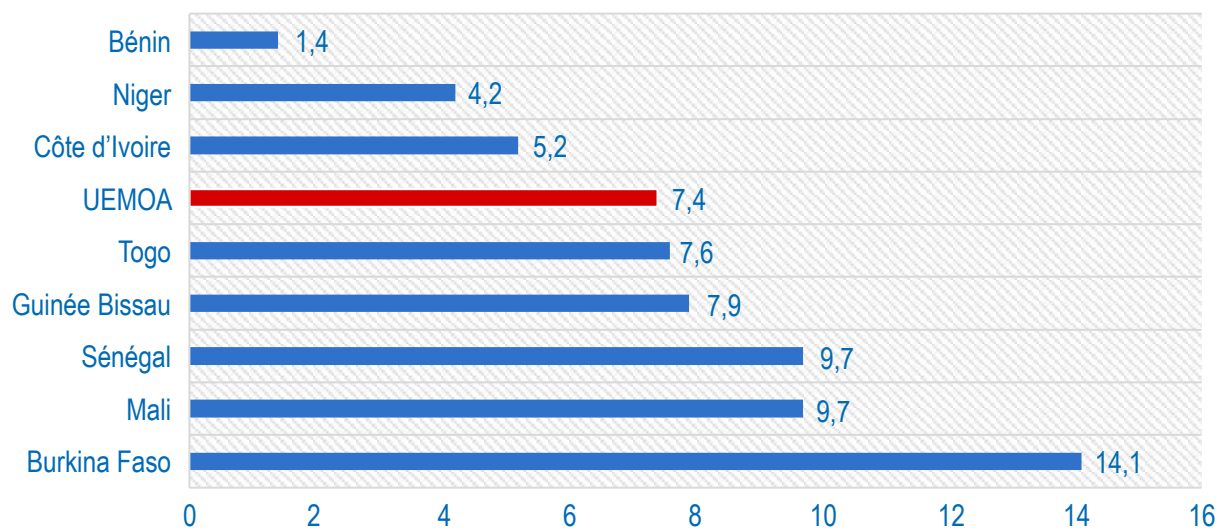
Graphique : Taux d'inflation en glissement annuel de 2021 et 2022



Graphique : Évolution de l'IHPC et de l'Inflation de janvier à décembre 2022



Graphique : Les taux d'inflation en moyenne annuelle en 2022 par pays de L'UEMOA





MALNUTRITION CHEZ LES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

Plus de deux enfants sur dix sont touchés par le retard de croissance en 2021

La cinquième Enquête démographique et de santé du Burkina Faso (EDSBF-V) a été réalisée par l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), en collaboration avec l'Institut national de santé publique (INSP) et avec l'appui technique de l'ICF. La collecte des données s'est déroulée du 30 juillet au 30 novembre 2021. Elle a permis de disposer de plusieurs indicateurs dans 16 domaines thématiques. Cet article fait un focus sur la nutrition des enfants de moins de 5 ans et ce à travers l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans et les pratiques d'Alimentation du nourrisson et du jeune enfant (pratiques ANJE).



États nutritionnels des enfants de moins de 5 ans

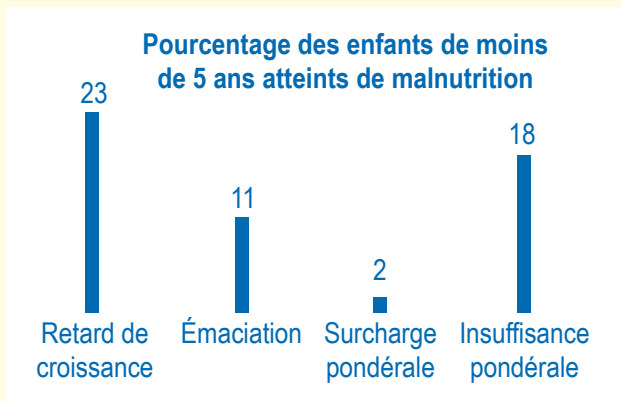
Les mesures anthropométriques sont utilisées pour produire les indicateurs de croissance des enfants afin de rendre compte de l'état nutritionnel des enfants. Elles consistent en la prise du poids, de la taille et du périmètre brachial à mi-hauteur de façon régulière pour le suivi de la croissance de l'enfant. Ces paramètres sont mis en rapport deux à deux pour obtenir des indices (taille-pour-âge, poids-pour-taille et poids-pour-âge). Chacun de ces indices fournit des informations différentes sur la croissance pour évaluer l'état nutritionnel, en se basant sur les normes de croissance mondiale pour le nourrisson et les enfants de moins de 5 ans, développées par l'OMS en 2006 (WHO Multicenter growth reference study group, 2006).

Le retard de croissance (évaluée au moyen de la taille-pour-âge) se traduit par une taille trop petite par rapport à l'âge. Il est un signe de malnutrition chronique qui résulte d'une alimentation inadéquate sur une longue période. Les causes les plus directes du retard de croissance sont, d'une part, une alimentation inappropriée (caractérisée par des quantités de nourriture insuffisantes ou des aliments pauvres en micronutriments ou dont le faible contenu énergétique ne favorise pas la croissance) et, d'autre part, des infections récurrentes ou des maladies chroniques qui ont pour conséquences un faible apport alimentaire ainsi qu'une absorption et une utilisation insuffisante des aliments.

L'émaciation et le surpoids sont évalués au moyen de l'indice poids-pour-taille. L'émaciation se traduit par un poids trop faible par rapport à la taille. Elle est une mesure de la malnutrition aiguë qui est la conséquence de carences alimentaires. Elle est la résultante d'un régime alimentaire inadéquat (caractérisé par des rations alimentaires insuffisantes) ou elle peut être consécutive à des épisodes récents de maladies ou d'infections provoquant une perte de poids. Le surpoids, quant à lui, se traduit par un poids trop important par rapport à la taille. C'est une mesure de la surnutrition qui est le résultat d'un déséquilibre entre les calories consommées (en trop grandes quantités) et celles dépensées (trop peu).

L'insuffisance pondérale (évaluée au moyen du poids-pour-âge) se traduit par un poids trop faible par rapport à l'âge est un indice combiné du poids-pour-taille et de la taille-pour-âge, reflétant à la fois la malnutrition aiguë (émaciation) et la malnutrition chronique (retard de croissance).

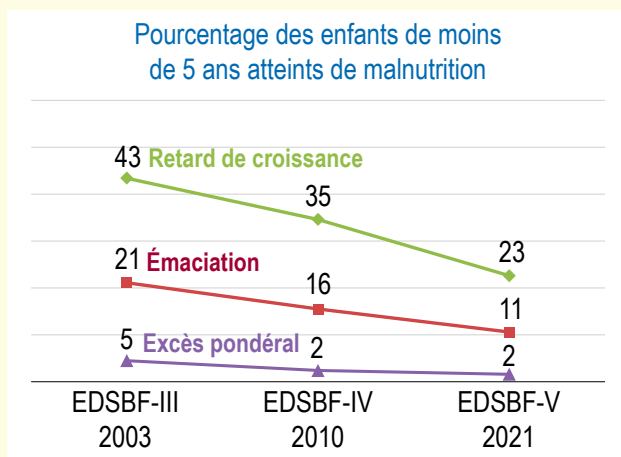
Les résultats de l'EDSBF-V indiquent qu'en 2021, 23% des enfants de moins de 5 ans présentent un retard de croissance ou une malnutrition chronique ; 7% des enfants présentent un retard de croissance sévère. En outre, l'émaciation touche 11% des enfants dont 2% souffrent de la forme sévère. L'insuffisance pondérale, quant à elle, affecte 18% des enfants de moins de 5 ans (dont 4% sous la forme sévère) contre 2% d'enfants avec surcharge pondérale.



On observe les disparités selon la région pour le retard de croissance. La malnutrition affecte plus les enfants de moins de 5 ans des régions du Sahel et de l'Est comparativement aux autres régions. Les prévalences y sont respectivement de 37% et 32% pour le retard de croissance, 14% et 29% pour l'émaciation, 31% et 39% pour l'insuffisance pondérale. Les pourcentages les plus faibles d'enfants présentant un retard de croissance sont observés dans les régions du Centre (15%) et des Hauts-Bassins (16%).

Évolution des indicateurs de malnutrition selon les EDS

Tous les indicateurs de malnutrition ont une tendance baissière dans le temps. La prévalence du retard de croissance est passée de 43% en 2003 à 23% en 2021. La prévalence de l'émaciation, quant à elle, chute de 21% à 11% entre 2010 et 2021. L'excès pondéral qui touchait 5% des enfants en 2003 ne touchait plus que 2% en 2021 (graphique ci-contre).



Alimentation de l'enfant

Les Pratiques optimales d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (PANJE) sont essentielles pour la santé et la survie des jeunes enfants. Les pratiques d'ANJE recommandées comprennent l'initiation précoce de l'allaitement dans l'heure qui suit la naissance, l'allaitement exclusif pendant les deux premiers jours qui suivent la

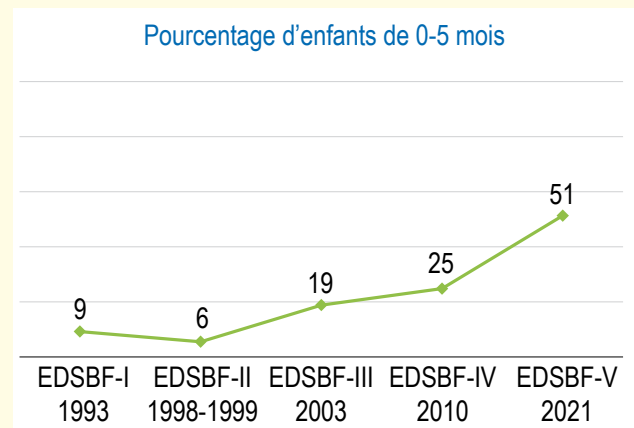
naissance, l'allaitement exclusif pendant les six premiers mois, la poursuite de l'allaitement pendant deux ans ou plus et l'introduction, à l'âge de 6 mois, d'aliments de complément sûrs, appropriés et adéquats.

Les résultats de l'EDSBF-V montrent que 60% des enfants de 0-23 mois ont été mis au sein dans l'heure qui a suivi leur naissance. La mise au sein précoce (dans l'heure qui suit la naissance) est une pratique recommandée pour son importance tant pour l'enfant que pour la mère. La mise au sein du nouveau-né pendant l'heure qui suit sa naissance lui offre les meilleures chances de survivre, de grandir et de développer pleinement son potentiel¹.

Par ailleurs, la proportion d'enfants qui ont été exclusivement allaités au cours des six premiers mois est estimée à 51%. En outre, seulement 19% des enfants de 6-23 mois ont bénéficié d'une diversité alimentaire minimum, c'est-à-dire qu'ils ont reçu au moins cinq groupes d'aliments sur les huit groupes définis comme recommandés par l'OMS. La prévalence de la consommation de boissons sucrées et celle d'aliments malsains sont respectivement de 23% et 20%.

Évolution des indicateurs de l'allaitement exclusif selon les EDS

Bien que toujours en deçà des attentes, on constate une amélioration de la pratique de l'allaitement exclusif. Le pourcentage d'enfants de moins de 6 mois exclusivement allaités au sein a augmenté, passant de 6% en 1998-1999 à 25% en 2010, puis à 51% en 2021 (tendances de l'allaitement exclusif).



Au regard du niveau actuel des indicateurs analysés, et bien que des améliorations soient enregistrées, il est évident que des efforts sont toujours attendus dans le domaine de la nutrition des enfants de moins de 5 ans pour promouvoir le bien-être des enfants et subséquemment impulser le développement socioéconomique et sanitaire du Burkina Faso. C'est en cela que cette enquête combien coûteuse aura été utile pour le pays.

Hamado TONDE

¹ Saisir le moment - La mise au sein précoce : le meilleur point de départ pour chaque nouveau-né. UNICEF, 2018



BURKINA FASO

« La majorité des ménages vivent dans des logements précaires et insalubres »

Le logement est un préalable indispensable pour l'épanouissement de tout individu. Il favorise, en aval, l'accès aux autres services sociaux de base en l'occurrence, l'eau potable, l'énergie, l'assainissement, etc. Des résultats de l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) réalisée en 2018, il ressort que la grande partie des ménages habite des logements indécents. À cela s'ajoute un problème d'assainissement et d'accès à l'eau potable. Cette réalité interpelle l'exécutif sur la nécessité de fournir des efforts supplémentaires pour assurer l'accès aux populations à un logement adéquat, à l'eau potable, à un assainissement, à domicile de qualité et aux services énergétiques fiables à l'horizon 2030 afin d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD).



Au Burkina Faso, six ménages sur dix (61%) vivent dans des logements précaires. Le logement est précaire lorsque le mur, le toit et le sol sont faits avec des matériaux non définitifs en l'occurrence le banco, la terre battue, la paille, le bois, etc. Pour la construction du mur principal, 63% des ménages ont utilisé des matériaux non définitifs. Quant au toit et au sol, ce sont respectivement 20% et 37% des ménages qui ont utilisé des matériaux non définitifs. Cette situation découle principalement de la cherté des matériaux de construction, notamment le ciment et le fer de construction comparativement à d'autres pays de la sous-région.

Les logements précaires sont plus fréquents en milieu rural relativement au milieu urbain. En milieu rural, peu de ménages (18%) utilisent des matériaux définitifs pour la construction de leur mur. Pendant ce temps, les ménages urbains dans leur majorité (78%) construisent leur mur avec des matériaux définitifs.

Malgré la précarité des logements, la majorité des ménages (74%) en sont propriétaires. Toutefois, plus de la moitié (54%) ne dispose d'aucun titre de propriété. La non-possession de titre de propriété concerne plus les ménages ruraux. En milieu urbain, 12% des ménages n'ont aucun titre de possession. Cette proportion est de 73% en milieu rural. « *Le grand nombre de ménages ruraux propriétaires sans titre interpelle sur la nécessité de prendre des mesures pour éviter d'éventuelles crises foncières et impose le défi de la sécurisation foncière* ».

En plus de la précarité et de la non-sécurisation foncière des logements, certains ménages burkinabè (23%) vivent dans un état de promiscuité et, par ricochet, la préservation de l'intimité de chaque personne dans le ménage devient difficile. Plus il y a des personnes dans une pièce, moins chacune d'entre elles voit son intimité préservée. En milieu rural, trois ménages sur dix vivent avec plus de trois personnes par pièce. En milieu urbain, c'est seulement



un ménage sur dix qui en est concerné. Cependant, la promiscuité concerne un ménage sur cinq au niveau national.

Sur le plan de l'eau, la majorité des ménages s'approvisionnent en eau de boisson à partir des sources améliorées. Les sources améliorées en eau de boisson comprennent l'eau de robinet, les bornes/fontaines publiques, les puits à pompe, les forages, les puits creusés, les sources protégées et l'eau de pluie. Quatre ménages sur cinq (82%) s'approvisionnent en eau de boisson auprès des robinets, des puits couverts ou des forages.

Au-delà de fournir de l'eau potable aux populations, la nécessité de disposer d'un cadre de vie assaini s'impose. Le manque d'hygiène est un facteur susceptible d'inhiber les efforts déployés dans la lutte contre les maladies liées notamment à l'eau.

En 2018, l'assainissement est encore une préoccupation. La quasi-totalité des ménages (96%) n'ont pas un système pour évacuer sainement les eaux usées. En termes de gestion des ordures, 76% des ménages n'utilisent pas un mode approprié d'évacuation des ordures. Par ailleurs, 42% des ménages n'utilisent pas de toilettes saines¹. La situation concernant les eaux usées et les ordures ménagères en milieu rural reste inquiétante.

Presque la totalité des ménages (99%) n'ont pas un mode approprié d'évacuation des eaux usées et 93% des ménages n'utilisent pas un mode adéquat d'évacuation des ordures en milieu rural.

Pour ce qui est de l'énergie, elle représente un aspect important des conditions de vie des ménages et de la protection de l'environnement. Elle est utilisée soit pour l'éclairage des logements, soit pour la cuisson des aliments. Les ménages utilisent diverses sources pour éclairer les logements. Le principal mode d'éclairage est la lampe à pile qui est employée par quatre ménages sur dix, soit 42% de la population. Les énergies renouvelables occupent la deuxième place avec l'emploi de la plaque solaire par 29% des ménages pour s'éclairer surtout en milieu rural (36%). Alors que les 70% des ménages urbains utilisent principalement l'électricité réseau, 55% des ménages ruraux éclairent leurs logements grâce à des lampes à pile. « *Au Burkina Faso, les politiques publiques tentent de diminuer drastiquement la dépendance aux énergies fossiles, polluantes et qui accentuent la pression sur les ressources naturelles et l'environnement* » (EHCVM 2018).

Seydou SANGARÉ

Mohamed Katanabé ZARÉ



¹ Un ménage a accès à des toilettes saines s'il utilise une latrine améliorée (latrine VIP, EcoSan, toilette à chasse d'eau manuelle, toilette à chasse d'eau mécanique).

COMMERCE EXTÉRIEUR DU BURKINA FASO AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2022

Une amélioration du déficit commercial de 48,9% par rapport au trimestre précédent

Le solde commercial est passé de - 401,1 milliards de FCFA au troisième trimestre à - 205,1 milliards de FCFA au quatrième trimestre 2022. Cette amélioration de la balance commerciale, au cours du trimestre sous revue, est due à une hausse plus importante de la valeur des exportations par rapport à celle des importations. Ces informations résultent de la note du quatrième trimestre 2022 sur les Statistiques du commerce extérieur du Burkina Faso, publiée par l'Institut national de la statistique et de la démographie.

Les exportations du quatrième trimestre 2022 du Burkina Faso sont marquées par une hausse de 42,6% en valeur pour une hausse de 25,9% en volume par rapport au trimestre précédent. Par rapport à la même période de l'année dernière, elles enregistrent une légère hausse en valeur de 0,5% et une augmentation de 13,7% en volume.

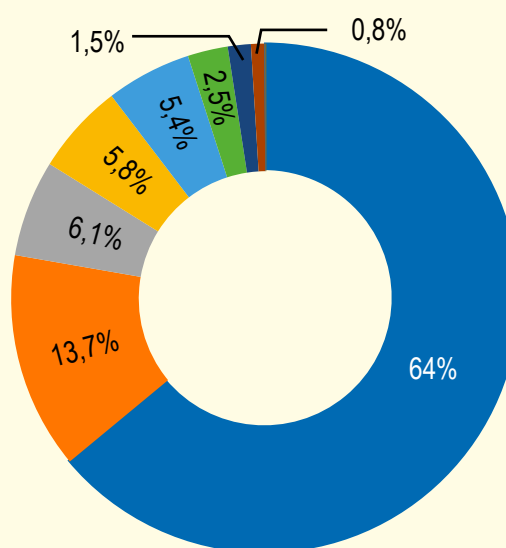
Au cours du dernier trimestre de l'année, l'or non monétaire demeure le principal produit exporté et représente 75,6% des valeurs d'exportations. Le coton est le deuxième produit exporté et contribue à 11,9% des exportations totales en valeurs. Les « graines et fruits oléagineux, même concassés, servant à extraire l'huile » constituent le troisième produit le plus exporté au quatrième trimestre 2022 avec 2,8% des recettes d'exportations. Ces trois groupes de produits représentent à eux seuls, 90,3% des recettes totales d'exportations du pays, mettant en exergue une diversification encore faible des produits exportés par le pays. Les recettes d'exportations de l'or ont connu une hausse trimestrielle de 113 milliards de FCFA, soit 25,8%. Quant à celles du coton, elles sont passées de 4,1 milliards de FCFA au trimestre précédent à 86,5 milliards de FCFA au quatrième trimestre 2022. Cette importante hausse (+2023,6%) s'explique par le caractère saisonnier de l'activité d'égrainage de coton.

Les importations en valeur ont globalement augmenté au quatrième trimestre 2022. La valeur des importations de marchandises a enregistré une hausse de 2,4% en glissement trimestriel et de 19,3% en glissement annuel. Quant aux quantités importées, elles sont passées de 1,7 million de tonnes au troisième trimestre à 2,2 millions de tonnes au trimestre suivant, soit une hausse de 29,0%. Cette hausse trimestrielle des importations est principalement due à celle de certains produits tels que les « produits raffinés du pétrole » (+4,1%), les « engrais manufacturés » (+2,7%), les « chaux, ciments et matériaux de construction fabriqués » (+49,7%), les « appareils et matériels de génie civil et de construction, et leurs pièces » (+43,8%) et le riz (+32,9%). Comparativement à la même période de l'année écoulée,

les quantités importées ont connu par contre une baisse de 7,8%.

Le MALI, premier partenaire à l'exportation dans l'espace CEDEAO et second au niveau mondial

En ce qui concerne les destinations commerciales du Burkina Faso, la Suisse est de loin la principale destination des exportations au quatrième trimestre 2022. En effet, au cours du trimestre sous revue, 64,0% des recettes d'exportations du pays proviennent de la Suisse grâce à l'exportation d'un volume important du métal jaune. Elle est suivie du Mali avec 13,7% de recettes, de la Côte d'Ivoire (6,1%) et du Singapour (5,8%). Les exportations vers ces quatre (04) pays ont généré 89,6% de la valeur globale des exportations du Burkina Faso au quatrième trimestre 2022.



Karim SARA

SITUATION MATRIMONIALE ET NUPTIALITÉ

Environ 6,2% des femmes du Burkina Faso restent définitivement célibataires en milieu urbain

Des données du 5^e RGPH révèlent certains faits marquants de l'état matrimonial et de la nuptialité au Burkina Faso. Elles indiquent que plus de la moitié de la population âgée de 12 ans ou plus est mariée ou en union libre. Toutefois, en milieu urbain, 6,2% des femmes restent définitivement célibataires contre 4,2% chez les hommes.

Chez les femmes, 59,4% sont mariées contre 50,3% chez les personnes de sexe masculin. Chez les personnes âgées de 12 ans ou plus, le célibat est plus répandu dans la population masculine en comparaison à la population féminine. En effet, 30,6% des femmes de 12 ans ou plus sont célibataires c'est-à-dire qu'elles n'ont jamais vécu en union. Cette proportion est de 46,9% chez les hommes de 12 ans ou plus.

À côté du mariage, la situation d'union libre concerne 1,6% de la population âgée de 12 ans ou plus dont 1,7% des femmes et 1,5% d'hommes. Parmi les personnes en union libre, 56,5% sont des femmes. Ces dernières vivent de façon maritale avec un homme sans que le mariage civil, coutumier ou religieux ait été célébré.

Les données sur l'état matrimonial ont aussi mis en exergue les situations de divorce ou de séparation. Près de deux

tiers (65,2%) des personnes de 12 ans ou plus en situation de divorce ou de séparation étaient des femmes en 2019. Cette surreprésentation des femmes dans cette catégorie pourrait s'expliquer par le fait qu'elles décident de ne plus se mettre en union ou tardent beaucoup plus avant de le refaire. Quant aux hommes en situation de divorce ou de séparation, ils ne restent peut-être pas très longtemps dans cette situation. *Leurs situations matrimoniales évoluent vers d'autres états matrimoniaux (mariage, remariage, union libre), beaucoup plus rapidement que celles des femmes dans la même situation.*

Quant au veuvage, c'est-à-dire les ruptures d'union par décès du (de la) conjoint (e), il concerne 4,3% de la population de 12 ans ou plus avec une proportion plus élevée chez les femmes. En effet, 7,4% des femmes de 12 ans ou plus sont veuves contre 0,8% chez les hommes de la même tranche d'âge.

Tableau 1: Répartition (%) de la population par état matrimonial selon le sexe

Sexe	Célibataire	Marié	Veuf (ve)	Divorcé/ Séparé	Union libre	Total	Effectif
	%	%	%	%	%	%	
Homme	46,9	50,3	0,8	0,5	1,5	100,0	5 308 303
Femme	30,6	59,4	7,4	0,9	1,7	100,0	6 019 414
Ensemble	38,3	55,1	4,3	0,7	1,6	100,0	11 327 717

Source : nos calculs à partir de la base de données du 5^e RGPH

Les données du 5^e RGPH réalisé en 2019 ont révélé que, pour une personne célibataire de sexe masculin, la probabilité de contracter un premier mariage ou une première union après l'âge de 55 ans est presque nulle. Pour les personnes célibataires de sexe féminin, les données ont permis de constater qu'après l'âge de 45 ans, la probabilité de contracter un premier mariage ou première union est presque nulle. Ainsi, toute personne qui n'a jamais été mariée ou en union et ayant atteint cet âge tout en demeurant célibataire est considérée comme étant un célibataire définitif.

Pour estimer l'intensité de la nuptialité des célibataires, l'on peut recourir au taux ou fréquence du célibat définitif dans une cohorte fictive de personnes célibataires suivie jusqu'à l'âge limite de primo-nuptialité considéré. Ainsi, le 5^e RGPH révèle que le taux de célibat définitif est de 2,8% chez les personnes de sexe masculin contre 2,6% chez celles de sexe féminin. *Le célibat définitif est un phénomène beaucoup plus urbain que rural et est plus prononcé en milieu urbain chez les personnes de sexe féminin.* En effet, en milieu urbain, 6,2% des femmes restent définitivement célibataires contre 4,2% chez leurs congénères de sexe

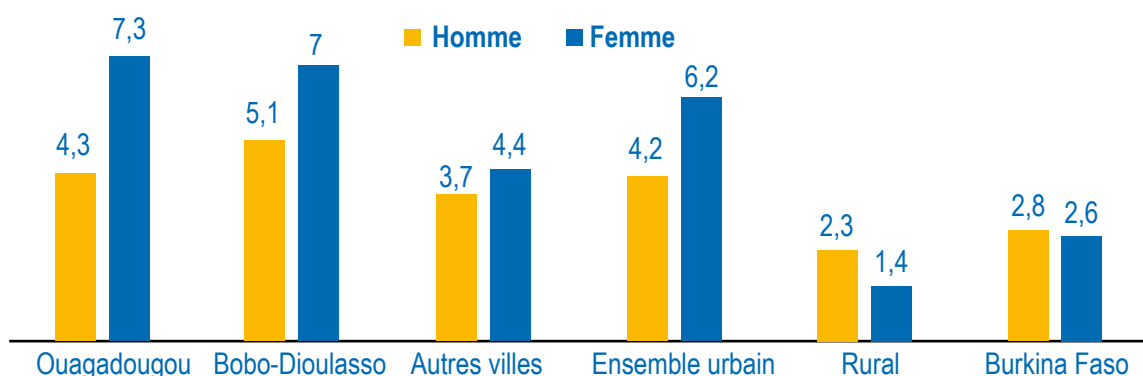
masculin. En milieu rural, le mariage est quasi-universel si bien que la fréquence du célibat définitif y est faible. Néanmoins, chez les ruraux de sexe masculin, la fréquence du célibat définitif est de 2,3%, pendant qu'il est estimé à 1,4% chez les femmes rurales.

L'autre fait qui démontre que rester définitivement célibataire est un phénomène urbain, c'est sa fréquence

dans les grandes villes. Chez les femmes, la fréquence du célibat définitif est de 7,3% à Ouagadougou, 7,0% à Bobo-Dioulasso contre 4,4% dans les autres villes. Le taux de célibat définitif chez les hommes est de 4,3% à Ouagadougou, 5,1% à Bobo-Dioulasso et 3,7% dans les autres villes, selon les résultats du RGPH 2019.

Théophile TAPSOBA

Graphique : Taux ou fréquence du célibat définitif (en %) selon le sexe et le milieu de résidence



Tables de nuptialité des célibataires

La table de primo-nuptialité renseigne sur la probabilité d'une personne célibataire d'un âge et sexe connus, de contacter sa première union avant un autre âge déterminé. Entre 15 et 29 ans, les quotients de nuptialité des célibataires de sexe féminin sont plus élevés que ceux des célibataires de sexe masculin. A partir de l'âge de 30 ans et jusqu'à 44 ans, les célibataires de sexe masculin ont plus de chances que leurs homologues de sexe féminin de se mettre en première union.

Tableau 2 : Tables abrégées de primo-nuptialité selon le sexe

Age x	Célibataires C _x	Mariages M(x,x+a)	Quotients anx (‰)
Masculin			
15	1 000	114	114,0
20	886	302	340,9
25	584	301	515,4
30	283	155	547,7
35	128	59	460,9
40	69	23	333,3
45	46	11	239,1
50	35	7	200,0
55	28		
Age moyen au 1^{er} mariage : 26,9 ans Taux de célibat définitif : 2,8%			

Age x	Célibataires C _x	Mariages M(x,x+a)	Quotients anx (‰)
Féminin			
12	1000	89	89,0
15	911	409	449,0
20	502	311	619,5
25	191	103	539,3
30	88	37	420,5
35	51	17	333,3
40	34	8	235,3
45	26		
Age moyen au 1^{er} mariage : 20,7 ans Taux de célibat définitif : 2,6%			

Source : nos calculs à partir de la base de données du 5^e RGPH



ENTRETIEN AVEC M. WENDWAOGA OLIVIER BAGRÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉTUDES ET DES STATISTIQUES SECTORIELLES DU MENAPLN

« C'est une occasion qui nous permet d'améliorer les données que nous produisons et de disposer de données de qualité pour la gestion du système éducatif national »

Le Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales (MENAPLN) a entrepris le recensement avec géoréférencement de toutes les structures éducatives du Burkina Faso. Pour en parler, nous avons rencontré monsieur Wendwaoga Olivier BAGRÉ, Directeur général des Études et des statistiques sectorielles du MENAPLN. Il nous situera sur les objectifs du recensement, les étapes déjà franchies, etc.



Monsieur le Directeur général, pouvez-vous nous présenter le Recensement des structures éducatives ?

Le Recensement des structures éducatives est une opération statistique qui vise à disposer d'un répertoire exhaustif de l'ensemble des structures éducatives avec leurs coordonnées géographiques, relevant du champ de couverture du Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales. De façon spécifique, il s'agira de recenser et de géolocaliser les structures d'éducation préscolaire, de recenser et de géolocaliser les structures d'enseignement primaire. L'opération concernera aussi le recensement et la géolocalisation des structures d'enseignement général et les structures d'enseignement et de formation techniques et professionnels du post-primaire et secondaire puis des structures d'alphabétisation et d'Education non formelle

construites telles que les centres d'éducation de base non formelle, les centres de formation professionnelle non formelle et les centres permanents d'alphabétisation et de formation. Parallèlement à ces prises de coordonnées (adressage et coordonnées géographiques), des informations complémentaires sur les effectifs des élèves, le personnel enseignant et administratif, les données générales sur les établissements et les locaux seront également collectées. En somme, le RSE nous permettra de faire une mise à jour des bases de gestion des données de l'éducation.

Prendre des coordonnées géographiques nécessite l'usage de moyens spécifiques pendant la collecte de l'information. Comment se fera la collecte des données du RSE ?

Vous avez parfaitement raison. De telles données ne peuvent pas être prises sur support papier comme nous le faisons actuellement pour nos collectes classiques et annuelles. C'est pourquoi la collecte des données du RSE se fera avec des smartphones. Une application mobile a d'ailleurs été conçue à cet effet avec l'accompagnement de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD). Je profite de cette occasion pour remercier encore une fois les responsables de l'INSD pour cette franche collaboration qui anime nos deux structures.

Mener un recensement sur toute l'étendue du territoire national nécessite de la préparation. Quelles sont les étapes déjà franchies dans le cadre du RSE ?

Nous avons déjà franchi plusieurs étapes dans le cadre des préparatifs du RSE. En effet, le protocole du recensement



et les outils de collecte ont été élaborés et validés avec l'ensemble des acteurs courant le second semestre de l'année 2022. L'application mobile développée pour la collecte des données a été testée lors du recensement pilote réalisé dans les communes de Ziniaré, Nagréongo, Kombissiri et Saponé du 30 janvier au 03 février 2023. L'analyse de la fonctionnalité de l'application et celle de la qualité des données collectées de cette opération pilote indiquent que nous avons des données de belle facture et que nous pouvons passer à l'échelle nationale.

Par ailleurs, conformément à la loi N°036-2021/AN du 6 décembre 2021 portant organisation et réglementation des activités statistiques au Burkina Faso qui institue l'obligation d'acquiescer le visa statistique pour les enquêtes à vocation de production de statistiques publiques, nous avons défendu notre dossier de demande de visa statistique pour le RSE devant la Commission spécialisée « Statistiques démographiques et sociales » du Conseil national de la Statistique le 28 décembre 2022. L'autorisation a été accordée et enregistrée sous le numéro « AP2022003CNSS2 » puis notifiée à Monsieur le MENAPLN par correspondance n°2023-00287/MEFP/SG/INSD du 1^{er} février 2023.

Voici en somme les différentes étapes déjà franchies.

On constate que vous avez réalisé déjà le recensement pilote. Maintenant, à quel moment pensez-vous réaliser le recensement à proprement dit ?

Si tout se passe comme prévu, le Recensement des structures éducatives aura lieu du 03 avril au 03 mai 2023 sur toute l'étendue du territoire national. Pour respecter ce calendrier, nous pensons procéder à la formation des formateurs et celle des agents recenseurs courant le mois de mars 2023. Je voudrais rappeler que dans notre stratégie, nous avons opté pour des formations en cascades au regard des enjeux de l'opération. Il nous faut également du temps pour préparer les smartphones : il s'agira d'installer l'application de collecte puis de la tester.

Parlant de la formation, allez-vous procéder à un recrutement d'agents recenseurs ?

Non, il n'y aura pas de recrutement d'agents recenseurs pour le RSE. Nous avons opté pour l'utilisation de ressources humaines internes au MENAPLN. Pour votre gouverne, le MENAPLN dispose déjà d'un personnel spécifique aux statistiques scolaires appelé « Chargé de statistiques » qui sont dans les Circonscriptions d'éducation de base, les Directions régionales et provinciales en charge de l'éducation nationale. Ce personnel fait déjà un travail formidable dans la collecte des données statistiques de l'éducation et connaît mieux le terrain. De ce fait, il y a un avantage comparatif à l'utiliser plutôt que de faire appel

à un personnel nouveau qui ne connaît pas le terrain. En somme, parmi ce personnel, certains seront des agents recenseurs, d'autres des agents contrôleurs et d'autres encore des superviseurs régionaux.

Peut-on avoir une idée du personnel terrain à mobiliser ?

En tenant compte des différents paramètres notamment le nombre de structures éducatives à recenser, le temps mis pour chaque structure, la distance entre les structures éducatives, nous pensons mobiliser 480 agents recenseurs, 100 contrôleurs et 64 superviseurs régionaux. Parallèlement, une équipe au niveau central, composée de cadres de la DGESS, de la Direction des systèmes d'information du MENAPLN et bien sûr de l'INSD, apportera un appui technique à ce personnel de terrain.

Comment comptez-vous prendre en compte le défi sécuritaire auquel font face certaines parties du territoire national ?

Avant de répondre à votre question, permettez-moi de m'incliner devant la mémoire de toutes les victimes civiles et militaires du terrorisme et souhaiter un prompt rétablissement aux blessés. Ceci dit, je ne souhaite pas trop m'étaler sur la stratégie mise en place pour faire face au défi sécuritaire mais sachez déjà que le fait de mener le recensement avec des smartphones fait partie de nos stratégies. Du reste, l'autorité a décidé de mettre en place des comités régionaux du recensement présidés par les gouverneurs. Chaque comité régional est l'organe responsable du recensement dans la région.

A un peu plus d'un mois du recensement, quel message avez-vous à l'attention des différents acteurs, surtout aux responsables des structures éducatives ?

Au nom des plus hautes autorités du MENAPLN, je voudrais inviter les responsables des différentes structures éducatives à réserver un accueil chaleureux aux différents agents de terrain. C'est une occasion qui nous permet d'améliorer les données que nous produisons et de disposer de données de qualité pour la gestion du système éducatif national.

Je termine par ces mots de remerciements à l'endroit de l'INSD pour son accompagnement technique et à la Banque mondiale à travers le Projet d'harmonisation et d'amélioration des statistiques en Afrique de l'Ouest (PHASAO) pour avoir permis la réalisation de cette grande opération.

Propos recueillis par Mouonkoun DABIRÉ



Quelques-unes de nos publications, à retrouver sur notre site à l'adresse : www.insd.bf

Institut national de la statistique
et de la démographie




B
U
L
L
E
T
I
N
S

Note trimestrielle sur les statistiques du commerce extérieur

Premier trimestre 2023

Avril 2023





5^e RGPH

Cinquième Recensement Général
de la Population et de l'Habitation
du Burkina Faso

VOLUME - 3

MESURE ET CARTOGRAPHIE DE LA PAUVRETE

Novembre 2023





5^e RGPH

Cinquième Recensement Général
de la Population et de l'habitation
du Burkina Faso

PLAQUETTE DES PRINCIPAUX INDICATEURS

Janvier 2023



4^e trimestre 2022

Journal Burkinabè de la Statistique

Trimestriel d'Information du Système Statistique National N° 007

Production statistique

Des méthodologies adaptées comme résilience à la
nouvelle donne sécuritaire



- **EDITORIAL**
Des données statistiques essentielles pour renforcer la résilience d'urgence au Burkina Faso Page 2
- **ACTUALITES**
CNSD en marche à la saison Page 3
- **CHIFFRES RESULTATS**
Méthodes de recensement au Burkina Page 14
- **DÉCOUVERTES**
Des méthodologies adaptées comme résilience à la nouvelle donne Page 12
- **PORTRAIT INTERVIEW**
Le Bureau de l'Énergie, un acteur clé pour le développement durable Page 17

Consulter le journal en ligne aux adresses suivantes : www.insd.bf - www.cns.bf

